



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
~~Madame Caroline LOMBA~~, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

2 OBJET : Convention des Maires - Renouvellement des engagements et révision à la hausse des objectifs de la Ville

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-30 et L 3221-5;

Vu l'Accord de PARIS sur le Climat approuvé par 195 délégations en décembre 2015;

Vu la ratification de cet Accord par l'Union Européenne en octobre 2016;

Attendu qu'un mouvement européen appelé « *Convention des Maires* » a été lancé pour permettre aux municipalités européennes de s'engager sur les ambitions climatiques européennes;

Attendu que la Ville d'ANDENNE a approuvé le contenu et la signature de la dernière Convention des Maires par décision du Conseil communal;

Attendu que la Ville s'est engagée à la rédaction d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC), qu'elle participe au projet POLLEC organisé par la Région wallonne qui cadre la rédaction de ce PAEDC et qu'elle bénéficie de l'aide du B.E.P. pour ce dernier;

Attendu qu'une nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Energie a été rédigée; que celle-ci renforce les ambitions climatiques et la vision consistant à agir pour que, d'ici à 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonisées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable;

Attendu qu'en signant cette nouvelle Convention des Maires, la Ville s'engage, pour contribuer à cette vision, à :

- ATTEINDRE les objectifs à moyen et long termes conformes aux objectifs les plus ambitieux parmi ceux fixés par l'U.E., par l'Etat fédéral ou par la Région wallonne. L'objectif à moyen terme est de réduire les émissions de GES par rapport à 1990 de 55 % en 2030, tous secteurs confondus. A long terme, l'objectif est d'être à la « *neutralité carbone* » d'ici 2050;
- ELABORER, METTRE EN OEUVRE ET RENDRE COMPTE, dans les délais fixés, d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) pour atteindre ces objectifs, tout en restant inclusif ;

- IMPLIQUER, pour ce faire, ses concitoyens, ses entreprises et ses administrations à tous les niveaux dans la mise en œuvre de cette vision et dans la transformation de ses systèmes sociaux et économiques;
- TRAVAILLER à la transition énergétique et climatique en partenariat avec tous les acteurs qui l'aideront à atteindre ces objectifs ;
- TISSER UN RÉSEAU avec d'autres maires et responsables locaux, en Europe et ailleurs, pour s'inspirer mutuellement.

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

D'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Energie.

Article 2

De désigner Monsieur Claude EERDEKEENS, Bourgmestre, pour la signature du nouveau formulaire d'adhésion à ladite convention.

Article 3

De charger le Service Transition :

- de déposer le formulaire d'adhésion signé sur la plateforme européenne de la Convention des Maires ;
- de transmettre une copie de la présente délibération au B.E.P.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS